

FAUT-IL VRAIMENT VENDRE NOTRE MAISON ?

Renouvellement



Contexte :

Patrick et Brigitte, un couple de retraités dont l'hypothèque arrive bientôt à échéance est en proie au doute concernant l'avenir de leur bien immobilier, faute de revenus suffisants. Ils ne souhaitent ni utiliser leurs économies pour amortir leur hypothèque, ni vendre leur bien.

📄 Rappel sur le renouvellement hypothécaire :

Lorsque vous concluez une hypothèque auprès d'un établissement prêteur, elle est établie pour une durée déterminée par un contrat. A la fin de celle-ci il sera donc nécessaire de la renouveler.

Il est conseillé de s'intéresser à son renouvellement au moins une année avant son échéance afin d'étudier toutes les solutions possibles d'autant plus si votre situation financière ou familiale a changé. Ainsi, vous pourrez faire le meilleur choix pour votre avenir.

Solution proposée par Strike :

Après analyse du dossier de Brigitte et Patrick, nous nous apercevons que leurs revenus ne sont pas suffisants.

- Nous avons donc identifié deux établissements **valorisant davantage les revenus issus du 1er et du 2ème pilier et calculant un revenu "fictif" sur leur fortune disponible** afin d'améliorer leur situation.

→ Ils ont pu **comparer les taux et renouveler leur hypothèque en toute sérénité.**

Besoin d'une recommandation personnalisée ?

Nous sommes là pour vous aider et vous accompagner !

[Contacter un conseiller Strike](#)